



POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

APPROUVÉE PAR :

16 août 2010

Conseil d'administration coopérative Café Caus

23 août 2010

Conseil d'administration

Coopérative de l'Université de Sherbrooke

*Mieux répondre aux besoins du présent
sans compromettre la capacité des générations futures à faire face aux leurs*

La Coopérative de l'Université de Sherbrooke et Café Caus, coopérative de solidarité reconnaissent leur rôle citoyen corporatif responsable envers leurs employés, leurs publics, leurs partenaires et leurs membres. Ils entendent y répondre de façon adéquate.

Alors que les entreprises privées placent la rentabilité et le profit au cœur de leurs préoccupations, les coopératives y placent la personne humaine. Les coopératives sont en effet des associations autonomes de personnes réunies dans le but de satisfaire leurs aspirations et besoins au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective.

Les coopératives promulguent des valeurs de démocratie, d'égalité, d'équité et de solidarité. Les membres d'une coopérative adhèrent à des valeurs d'éthique basées sur l'honnêteté, la transparence, la responsabilité sociale et l'altruisme.

L'argent investi dans les coopératives provient des membres. Les surplus éventuels générés sont affectés à différentes activités ou conservés pour assurer la pérennité des coopératives.

Les coopératives ne vivent donc pas en vase clos, aussi doivent-elles s'engager envers leur milieu. Elles doivent contribuer au développement des communautés les entourant et se montrer soucieuses des enjeux touchant ces communautés. Or, le principal enjeu des communautés du monde entier concerne actuellement l'environnement, le développement et la répartition équitable des ressources. Tous conviennent que le type de développement mis de l'avant par le passé ne répond plus à la capacité planétaire et compromet la qualité des générations futures.

Pour la Coopérative de l'Université de Sherbrooke, comme pour Café CAUS, le développement durable vise la recherche d'un équilibre entre les enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Il suppose la participation de tous les groupes et individus interpellés par le mouvement coopératif, une vision transversale des activités et une démarche pluridisciplinaire dans la résolution des problèmes liés à la gestion et à la diffusion.

Des actions déjà amorcées

La stratégie actuelle des coopératives consiste à faire participer les fournisseurs locaux dans la mesure du possible, à employer les populations locales et à soutenir les entreprises locales et régionales. Dès leur création, les coopératives ont choisi une économie et un mode de fonctionnement centré sur l'humain. Aujourd'hui, les coopératives formalisent leurs gestes en actions écologiques- diminution de la consommation d'énergie, réduction des déchets et utilisation de technologies plus vertes.

Ce plan d'action s'appuiera sur l'adoption d'une approche participative et mobilisatrice de l'ensemble du personnel des deux coopératives; sur une démarche de planification visant à mieux définir sa vision et son positionnement avec l'ensemble des membres; par un souci d'identification de nouvelles actions responsables; par un engagement à s'inscrire dans le plan d'action développé par les Nations Unies pour 2012.

Le gouvernement du Québec invite les entreprises et sociétés à suivre la stratégie gouvernementale mise de l'avant concernant le développement durable. Cette stratégie repose sur trois enjeux

fondamentaux, à savoir : développer la connaissance, promouvoir l'action responsable et favoriser l'engagement. Cette stratégie présente 9 orientations¹ et 29 objectifs. Les coopératives retiendront pour la période 2010-2013, trois des neuf actions. Elles verront ainsi à :

- informer, sensibiliser, éduquer et innover en matière de développement durable;
- réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement;
- produire et consommer de façon responsable;

Au cours des trois années à venir, plusieurs gestes déjà mis en place seront maintenus et enrichis. Plusieurs autres seront posés afin d'atteindre les cibles visées. Ainsi, une politique de sécurité au travail sera proposée à tous les employés. De plus, ceux-ci, ainsi que l'ensemble des membres des coopératives, seront appelés à unir leurs efforts afin de consommer de façon responsable. Des rencontres auront aussi lieu avec les organismes œuvrant au développement environnemental, économique et communautaire afin de susciter la réflexion et de proposer des gestes innovateurs au niveau du développement durable.

Le plan d'action des coopératives ne visera à long terme que les objectifs de stratégie gouvernementale auxquels leur mission, leurs compétences et leur champ d'intervention, leur permettent de contribuer.

Objectif 1

Informer, sensibiliser, éduquer, innover

Les coopératives verront d'abord à mettre en place des politiques et activités de formation visant la sensibilisation et l'éducation de leur personnel et de leur membre.

Elles tenteront, via des médias divers, de sensibiliser 50% du personnel et de leur membre en leur inculquant des connaissances suffisantes du concept de développement durable. Ces personnes verront à tenir compte de la notion de développement dans leurs activités régulières en 2013.

Objectif 2

Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement

Les coopératives verront à poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, la sécurité et l'environnement.

À cet effet, les coopératives verront à mettre en place une politique de sécurité au travail pour les employés et les usagers. Elles verront aussi à voir à la renégociation des ententes syndicales, dans un climat d'harmonie.

¹ Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, à laquelle tous les ministères, organismes et entreprises de l'État sont conviés à contribuer.

Objectif 3

Produire et consommer de façon responsable

Dans la mesure où la protection de l'environnement est devenue une priorité pour l'ensemble des sociétés, les coopératives souhaitent mieux contrôler et minimiser l'impact de leurs activités. Les activités de restauration et de commerce entraînent une consommation de ressources matérielles de toute nature et génèrent des matières résiduelles ainsi que des émissions à effet de serre. Les coopératives veulent revoir certaines de leurs pratiques et habitudes de consommation pour réduire l'empreinte écologique de leurs activités.

Les coopératives verront donc à appliquer des mesures de gestion éco-responsable à la cafétéria, dans les différents cafés facultaires et à la librairie. Elles verront à élaborer un programme d'évaluation des rebuts générés et réduire l'utilisation des ressources dans les pratiques quotidiennes.